#### Epouse ou Mère Epoux ou Père Milena Prénoms ... Prénoms \_ Nom VILLALBA Né le \_\_\_\_20 avril 1978 Née le 09 novembre 1974 à xxx heure xxx à \_\_xxx heure \_xxx à Bogota (Colombie) Bully-les-Mines (Pas-de-Calais) RAMIREZ de<sup>m</sup> Olivier, et de " Sonia, Mercede Irène, Jeannine Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° xxxx Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°\_xxxx XXXXXXXXXXX L'officier de l'état civil L'officier de l'état civil MENTIONS MARGINALES (3) Sceau MENTIONS MARGINALES (3) Sceauth 21 avril 2007 à 11 heure 30 Paris onzième arrondissement (Paris) Mariage célébré à. Les futurs époux ont déclaré<sup>49</sup> qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 169 21 avril 2007 officier de l'état civil MENTIONS MARGINALES (3) Sceau (1) Prénoms et nom du père et de la mère. (2) Ne pas compléter et signer forsque les renseignements d'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage. (3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le ..., par Me ..., notaire à ... ».

# Époux ou Père

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 735 EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°\_\_\_\_\_ Le 22 Janvier 2008 à 22 heures 18 Décédé le \_\_\_\_\_ Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_ MENTIONS MARGINALES (1) L'officier de l'état civil Sceau reconnu(e) (2) \_\_\_\_\_ Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_ MENTIONS MARGINALES (4) L'officier de l'état civil Épouse ou Mère EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° Décédée le \_\_\_\_\_ EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°\_\_\_\_\_ Décédé(e) le \_\_\_\_\_

> L'officier de l'état civil Sceau

> > (1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe du .... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

L'officier de l'état civil Sceau

PREMIER ENFANT

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_

MENTIONS MARGINALES (4)

- commun ».
  (2) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances.
  (3) Préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou » par les père et mère ».
  (4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extralt.

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_

MENTIONS MARGINALES (1)

#### DEUXIÈME ENFANT

## EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 368 du sexe <u>Masculin</u> reconnu(e)(2)\_ par (3) 1 3 JAN. 2011 Délivré conforme aux registres, le \_ MENTIONS MARGINALES (4) L'officier de l'état civil La fonctionnaire municipal déléqué dans les fonctions d'état civil par le Maire du 12º erro". EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° Décédé(e) le \_\_\_\_\_ Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil Sceau

### Troisième enfant

Le		à	heure
est né(e) (1)			
du sexe	_ à		
reconnu(e) (2)			
par <sup>(3)</sup>			
Délivré conforme aux regis			
MENTIONS MARGINALES (4)			de l'état civil Sceau

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS	N°
Décédé(e) le	
à	
Délivré conforme aux registres, le	
MENTIONS MARGINALES (4)	L'officier de l'état civil

Scean

- (1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par ; « suivant déclaration conjointe du .... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

  (2) Préciser, s'il y a licu, les date et lieu de la ou des reconnaissances.

  (3) Préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

  (4) Inscrites sur l'acte positérieurement à l'établissement du présent extrait.

MENTIONS MARGINALES (4)

- (1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication (1) Précoms et nom de tamille tels qui is régulient de l'acte de nassaire; complete, le cas echean; i mortaion du nom par : « suivant déclaration conjointe du "… (date de la déclaration reçue pour le premier enfant communi ».

  (2) Précise, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaïssances.

  (3) Précise, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

  (4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.